

Autorisations année scolaire 2023 - 2024

Droit à l'image

Nous soussignés (nom, prénom, adresse) _____

autorisons - n'autorisons pas (**barrer la mention inutile**) l'école Saint-Eloi à photographier ou à filmer mon/mes enfant (s) _____ en classe de _____ dans le cadre des usages suivants : cahier des enfants, supports papiers affichés au sein de l'école dans le cadre d'une activité pédagogique, exposition, envoi de photos ou de vidéos dans le cadre des activités pédagogiques (**hors Internet et uniquement via la messagerie mail**). L'autorisation de photographier ou de filmer votre enfant/vos enfants est valable pour l'année scolaire 2023-2024.

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Autorisation de sorties scolaires

Dans le cadre de projets en lien avec les programmes scolaires et d'activités pédagogiques, les enseignants peuvent organiser des sorties (musées, sciences etc...) sur une demi-journée ou une journée.

En inscrivant votre enfant/vos enfants à Saint-Eloi et en signant ci-dessous, vous vous engagez à autoriser ces sorties de proximité.

Cela n'inclut pas les classes de découvertes pour lesquelles des autorisations distinctes vous seront demandées.

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Autorisation d'hospitalisation

Nous soussignés (nom, prénom, adresse)

autorise l'école Saint-Eloi à hospitaliser mon enfant/mes enfants _____ si son/leur état le nécessite. L'école en avertira les représentants légaux.

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2